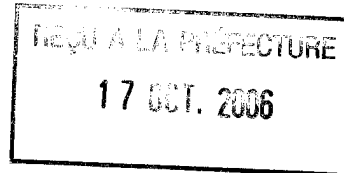


Service instructeur
Direction de la Solidarité
PMIPS

N° 4^e/8606

Service consulté



**FINANCEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX
A VOCATION SOCIALE A HESINGUE, RANSPACH LE BAS ET SIERENTZ
(établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans)**

Résumé : *L'Assemblée Départementale, lors de la session budgétaire pour l'année 2006 (rapport CG 2006/I- 4^e/03 des 8 et 9 décembre 2005), a inscrit un crédit de 610 077 €, tenant compte d'une autorisation de programme nouvelle de 729 980 €, pour participer à l'investissement de toute construction ou aménagement d'établissement et service d'accueil d'enfants de moins de six ans.*

Il est proposé d'attribuer dans ce rapport des subventions concernant les travaux effectués par la Commune d'Hésingue et les Communautés de Communes de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz pour les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans implantés à Hésingue, Ranspach le Bas et Sierentz pour un montant total de 527 396 €.

Lors de la session budgétaire pour 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé un budget d'investissement bâti : une autorisation de programme de 729 980 € et des crédits de paiements de 610 077 € (inscrits au budget 01, chapitre 204, fonction 41, nature 20414) aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans et donné délégation à votre commission pour l'attribution de ces subventions d'investissement.

A Ranspach le Bas :

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau souhaite créer, après l'ouverture à Hagenthal le Bas, un second pôle Petite Enfance. Cet équipement est implanté à Ranspach le Bas et complète les différents services Petite Enfance proposés aux familles.

Le multi-accueil est prévu pour accueillir 30 enfants âgés de 0 à 4 ans.

Le coût global de l'acquisition de l'immobilier et de la réalisation à Ranspach le Bas est estimé à 1 255 500 € HT. Le montant éligible est de 730 075 € à un taux de 43 % (selon le barème départemental 2006).

La subvention accordée est de 313 932 €.

A Hésingue :

La commune d'Hésingue a sollicité une subvention pour les travaux d'aménagement des combles situées au 26 rue du Général de Gaulle, au dessus du multi-accueil (en rez-de-chaussée) et de salles de classe (au premier étage).

S'agissant d'un bâtiment multi-destination, le plafond de la dépense subventionnable est de 760 000 € et 915 € / m2. La destination dominante étant celle affectée à la petite enfance, les conditions applicables sont celles des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le coût global de cette réalisation est estimé à 857 851 €. Les travaux se sont déroulés en trois phases :

- Une subvention pour une première tranche (multi accueil) a été votée le 20 septembre 2002 :
 - o Dépense subventionnable : 529 650 €
 - o taux : 10 %
 - o subv : 52 965 €,
- une subvention pour une deuxième tranche (salles de classe) a été votée le 4 février 2005 :
 - o Dépense subventionnable : 214 311 €
 - o taux : 11 %
 - o subv : 23 570 €
- Une dernière tranche dont le coût total est estimé à 113 890 € (aménagement des combles) est en cours :
 - o Montant des travaux : 113 890 €
 - o Dépense subventionnable (plafonnée à 760 000 € pour les 3 ans) : 16 039 €
 - o Taux : 10 %
 - o **Subvention possible : 1 604 €**

Il vous appartient de vous prononcer sur l'attribution de cette dernière subvention.

A Sierentz :

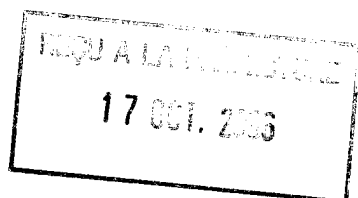
La Communauté de Communes du Pays de Sierentz, après avoir réalisé le multi-accueil de Landser, a souhaité étendre l'offre d'accueil Petite Enfance sur son territoire en créant un lieu d'accueil supplémentaire de 30 places pour les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Le coût global de cette réalisation est estimé à 799 500 € HT. Le montant éligible est de 415 410 € à un taux de 51% (selon le barème départemental 2006).

La subvention accordée est de 211 860 €.

Il est proposé d'attribuer les subventions concernant ces trois opérations d'un montant total de 527 396 € ; la dépense étant imputée au programme G024, budget 01, chapitre 204, fonction 41, nature 20414.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER'.

Charles BUTTNER